

# *La production durable de biens et services en forêt méditerranéenne*

## *La forêt rurale méditerranéenne entre deux paradigmes*

### *Etude comparée des constructions patrimoniales de l'organeraie marocaine et de la châtaigneraie corse*

par Laurent AUCLAIR et Geneviève MICHON

***Les auteurs nous donnent  
à travers cet article la position  
des sociologues sur la production  
durable de biens et services  
en forêt méditerranéenne. Leur  
approche est historique, pour  
resituer l'évolution des visions  
de la forêt méditerranéenne et  
de la gestion durable, mais aussi  
géographique. De part et d'autre  
de la Méditerranée, il existe  
à la fois des contrastes et de fortes  
similitudes qui ne peuvent  
qu'aider à mieux appréhender  
la question sociale.***

1 - Il est question ici des deux rives de la Méditerranée occidentale (Europe et Maghreb).

L'origine de ce texte est une intervention présentée à Foresterranée'08 sur le thème : « la gestion durable des biens et services en forêt méditerranéenne : le point de vue du sociologue ».

Par rapport à cette vaste question, les sociologues (que nous ne sommes pas) ne pouvaient qu'adopter une posture de recul et de distanciation. Qu'est-ce que la « gestion durable » ? Qu'est-ce que la « forêt méditerranéenne » ? Des questions assez évidentes pour les experts, moins pour les sociologues...

Du recul, nous en avons pris. Un recul historique, avec le regard porté sur le temps long du XX<sup>e</sup> siècle pour y rechercher les premières visions de la forêt méditerranéenne, les représentations dominantes, les paradigmes ; et resituer dans l'histoire des idées sur la forêt cette fameuse « gestion durable ».

Du recul géographique ensuite, car la Méditerranée s'étend sur deux rives<sup>1</sup> que nous devions embrasser pour souligner les contrastes forts entre le Nord et le Sud concernant les sociétés et leur rapport à la forêt ; mais aussi la grande similitude des discours actuels sur la durabilité. Le Sud permet de mieux comprendre le Nord et, réciproquement. Nous en faisons l'hypothèse.

2 - « La patrimonialisation s'accompagne généralement de changements dans les niveaux de gestion, les règles d'accès et d'appropriation : de bien commun à l'échelle d'un village ou d'un lignage, un objet patrimonialisé devient un bien collectif à l'échelle d'un groupe social plus large » (Cormier-Salem et al., 2002, p 23).

3 - Chalvet, 1997 : p 249

4 - Congrès International d'Agriculture et de Sylviculture, Madrid, 1909.

La dernière partie du texte parle de patrimoine et nous rappelons ici la belle définition formulée par Henri Ollagnon (1991) : « *l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et l'espace par adaptation en milieu évolutif* ». Il sera plus précisément question des patrimoines construits autour de la « forêt rurale », « paysanne » ou « domestique » (MICHON et al., 2007) en région méditerranéenne. Pour un sociologue, un patrimoine ne signifie rien si l'on ne précise qui en sont les titulaires. On distinguera les patrimoines forestiers domestiques, locaux, dont les titulaires sont des familles, des villages ou des communes ; les patrimoines plus vastes et aussi plus récents : les patrimoines forestiers nationaux et, depuis peu, les patrimoines de l'humanité. Quand il y a création de nouveaux patrimoines, changement de dimension et passage d'un « petit » niveau patrimonial à un autre plus « grand » sous le jeu des forces sociales, nous appellerons construction patrimoniale ou patrimonialisation<sup>2</sup> le processus social correspondant. A propos de la comparaison entre deux forêts rurales situées de part et d'autre de la Méditerranée, l'arganeraie marocaine et la châtaigneraie corse, il nous a paru judicieux d'analyser les constructions patrimoniales en cours (la construction de l'image de la forêt rurale et des produits issus de cette forêt, les stratégies des protagonistes et des institutions...) ; elles nous disent beaucoup ; sur les représentations et les paradigmes mobilisés ; sur les rapports de force et les arènes sociales ; mais aussi sur la « gestion durable » et sur sa traduction dans des contextes très différents. Peut-on parler d'une forêt méditerranéenne, une et indivisible ?

## Le paradigme fondateur à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

L'invention de la forêt méditerranéenne est assez récente. La représentation d'une forêt spécifique localisée sur les pourtours de la Méditerranée n'apparaît qu'à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle (CHALVET, 1997, 2000). Le paradigme fondateur de la forêt méditerranéenne s'est construit autour de deux thèmes centraux dont les racines puisent dans le XIX<sup>e</sup> siècle : l'opposition par rapport aux pratiques forestières des paysans et des éleveurs perçues comme anarchiques et irrationnelles ; la quête de reconnaissance d'une spécificité méditerranéenne (milieux, histoire, importance de l'élevage extensif...) au sein de la science forestière développée en Europe du Nord.

« *Le discours sur la forêt méditerranéenne se répète et s'alimente des mêmes arguments : la dégradation des forêts, le poids de l'élevage, les méfaits du feu avec, en contrepoint, la nécessité de la protection des peuplements et du reboisement<sup>3</sup>* ».

En résumé, une vision de la forêt méditerranéenne a pris corps il y a un plus d'un siècle en France dans les institutions de la Troisième République ; autour de l'idée d'une spécificité des milieux et de la sylviculture en région méditerranéenne, de la nécessité d'une gestion rationnelle à long terme reposant sur l'intervention publique et la mobilisation des connaissances scientifiques.

Cette représentation « moderne » de la forêt et de sa gestion va connaître un grand succès ; s'imposer progressivement dans l'ensemble de l'aire méditerranéenne et traverser sur son élan la plus grande partie du XX<sup>e</sup> siècle. Un des pères de la foresterie méditerranéenne, Robert Hickel, soulignait dès 1909<sup>4</sup> la nécessité pour les forestiers méditerranéens de s'associer au niveau international afin de promouvoir leurs propres modèles et références. L'Association des forestiers méditerranéens « Silva Mediterranea » — qui réunit les représentants de la plupart des pays de la rive nord — voit le jour dans les années 1920.

Sur la rive sud de la Méditerranée (Algérie, Tunisie, Maroc), c'est l'entreprise coloniale de la France qui va assurer la promotion et l'expansion du paradigme fondateur à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans les pays du Maghreb, les codes forestiers largement inspirés de la législation française ont modifié radicalement la carte foncière. L'Etat est devenu propriétaire et gestionnaire de la quasi totalité des boisements. Après l'indépendance de ces pays, les administrations forestières nationales vont prendre le relais et réservier à cette vision de la forêt une place tout à fait privilégiée. La prise en main de la gestion forestière par l'Etat était alors un argument central dans la perspective de consolidation et d'unification de la nation face aux forces centrifuges qui traversaient un milieu rural encore largement structuré sur des bases tribales. Jusqu'à une période toute récente, les enjeux liés à la forêt et à sa gestion sont déclinés au Maghreb en des termes généraux tout-à-fait

conformes aux représentations développées en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En préambule de la plupart des travaux de sciences écologiques et forestières, on retrouve en effet les mêmes affirmations : les pratiques des populations rurales – irrationalité, court terme, croissance démographique et pauvreté – sont tenues pour responsables de la dégradation des forêts et de la désertification. Au cours des siècles passés, elles seraient à l'origine de la disparition de la plus grande partie de la forêt « climacique ». L'intervention publique se pose en garante de la protection du patrimoine forestier national et de sa gestion rationnelle à long terme. Ce n'est que très récemment que quelques voix s'élèvent pour interroger les bases scientifiques et le contenu idéologique de ces affirmations (DAVIS, 2007 ; GARDIN, 2004).

Tout au long du siècle passé, l'opposition entre gestion publique (étatique) et pratiques paysannes, la confrontation des logiques et des stratégies correspondantes constituent, au nord puis au sud de la Méditerranée, une part importante de la production des sciences sociales et humaines au sujet de la forêt méditerranéenne (histoire, géographie, sociologie, anthropologie...).

Le paradigme fondateur soutient et légitime une entreprise de construction patrimoniale de la forêt méditerranéenne sous l'égide des gestionnaires publics, ingénieurs forestiers et scientifiques, rejoints par les élites locales « éclairées » en région méditerranéenne<sup>5</sup>. Ce processus s'accompagne conjointement d'une « déconstruction patrimoniale » de la forêt rurale, alors en grande partie inféodée aux patrimoines domestiques des paysans et des pasteurs (communes rurales et familles) dont les pratiques sont systématiquement dénigrées et perçues comme responsables de la « dégradation » de la forêt.

## Une nouvelle vision commune à la fin du XX<sup>e</sup> siècle : la « gestion durable » de la forêt méditerranéenne

Au cours des dernières décennies, s'affirme une nouvelle « *vision commune des espaces boisés méditerranéens partagée par un grand nombre de gestionnaires, de scientifiques et d'experts, au niveau international et au*

*niveau des pays. Cette vision se traduit par un discours que l'on pourrait qualifier de paradigmique, et s'exprime à travers des concepts clefs [...] tels que : usages multiples, participation des acteurs locaux et des populations, intégration des politiques, "territorialisation", déconcentration et décentralisation, évaluation des projets et des politiques (indicateurs de gestion durable)...<sup>6</sup>* » La notion de « biodiversité » prend l'avantage sur celle de « dégradation ».

Le changement de représentations a progressivement opéré au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, certains aspects du paradigme fondateur, nous le verrons, restent aujourd'hui encore profondément ancrés dans les mentalités.

S'il fallait d'un mot définir la différence principale introduite dans les représentations par l'idée de « gestion durable », nous retiendrions la notion centrale de gouvernance<sup>7</sup>; en tant que mode de décision publique ne reposant plus sur la réglementation par des normes construites principalement au niveau national, mais fonctionnant au moyen de nouveaux mécanismes censés impliquer l'ensemble des acteurs et des porteurs d'intérêt (*stakeholders*). Ces mécanismes doivent permettre l'articulation entre différents niveaux de prise de décision, du local au global.

En effet, un double mouvement de « globalisation » et de « localisation » se dessine au cours des dernières décennies : mondialisation *versus* désengagement de l'Etat et décentralisation. Depuis le sommet de la terre en 1992 qui a marqué une accélération dans les modalités d'intervention de la communauté internationale, un intérêt tout particulier est accordé aux acteurs locaux, à leurs pratiques, à leurs savoirs et savoir-faire. Aujourd'hui, l'implication des populations locales est devenue un passage obligé de la « gestion forestière durable » ; cette posture devant permettre d'atteindre à la fois des objectifs socio-politiques<sup>8</sup>, économiques<sup>9</sup> mais aussi écologiques et environnementaux<sup>10</sup>. « Il faut donc faire confiance à ceux qu'on appelle "les acteurs"...<sup>11</sup> ». De ces quelques éléments, se dégage l'hypothèse d'un changement global du regard porté sur le local ; et aussi sur les paysans et leur rapport à la forêt (AUCLAIR *et al.*, 2006). Assisterait-on à la réhabilitation de la forêt rurale et des pratiques paysannes si longtemps décriées ; à la perte d'influence des experts forestiers nationaux ?

5 - Les sociétés forestières savantes, au début du XX<sup>e</sup> siècle, défendent principalement les intérêts des citadins cherchant à dominer l'espace rural  
(Chalvet, 1997 p. 249).

6 - J. de Montgolfier. 2007, pp. 41-42.

7 - La gouvernance renvoie notamment aux notions-clés de multifonctionnalité de la forêt, de participation des acteurs locaux, territorialisation, déconcentration, décentralisation...

8 - Répartition des ressources et mise en œuvre démocratique de la gestion.

9 - Niveaux de bien-être des populations et viabilité des systèmes de production.

10 - Pratiques et savoirs locaux perçus de plus en plus comme garants du maintien de la biodiversité et des paysages.

11 - M. Bariteau., 2007, p. 86.

12 - Voir par exemple la production récente (2009) de l'European Forest Institute - Mediterranean Regional Office (EFIMED).

Rien n'est moins sûr... Il suffit de rappeler la complexité et la polysémie de la notion de « durabilité forestière » qui permet une pluralité d'interprétations (d'après KOUPELEVATSKAYA et BUTTOUD, 2008 ; BRÉDIF, 2008) : la durabilité, perçue principalement comme le maintien des caractéristiques écologiques des écosystèmes forestiers (biodiversité, stockage du carbone...), s'exprime dans les principes généraux établis au niveau international et conduit à l'établissement d'une norme technique globale dominée par les préoccupations environnementales ; la durabilité traduite au niveau national, privilégie le maintien des capacités productives de la forêt, sa gestion à long terme au nom de l'intérêt général ; enfin, la durabilité au niveau local viserait plutôt l'entretien des utilités sociales de la forêt, la résolution des conflits d'usage et la recherche d'un compromis territorial entre les acteurs.

L'intérêt croissant porté aux acteurs locaux à travers les notions de participation et de gouvernance forestière ne s'accompagne nullement, au nord et au sud de la Méditerranée, d'une augmentation de la production des sciences sociales dans ces domaines. On assiste plutôt à la multiplication de nouvelles approches sophistiquées de modélisation visant « l'aménagement intégré » (et participatif) des espaces forestiers<sup>12</sup>.

Par ailleurs, le développement durable encourage de nouvelles formes de constructions patrimoniales de la forêt. Des patrimoines forestiers « globaux » émergent sous la forme de réserves de biosphère, par exemple. Ces patrimoines ont recours à de nouveaux moyens. Ils font de plus en plus appel à la valorisation économique des « spécialités locales » et des « produits de terroirs », présentés comme bénéfiques à l'environnement, à l'économie et aux populations locales. Ce faisant, le patrimoine « forêt rurale » change de nature et de forme. L'incorporation dans l'offre des territoires ruraux de patrimoines connectés au marché permet de dépasser l'opposition classique entre protection et valorisation. C'est ici la valorisation du produit local, et non la mise sous cloche d'un milieu remarquable, qui devient le gage de la préservation d'un nouveau type de patrimoine forestier qualifié par des éléments interdépendants de nature et de culture.

**Photo 1 :**  
Rive Sud  
de la Méditerranée :  
l'arganeraie du pays  
Aït Ba'Amrane au Maroc

## Unité des paradigmes et déphasage des situations forestières de part et d'autre de la Méditerranée

Nous voulons mettre ici en perspective l'évolution globale des paradigmes et des représentations de la forêt, sous l'impulsion des experts et des pays du Nord, avec les situations forestières concrètes. A ce titre, les deux rives de la Méditerranée constituent un exemple contrasté et riche d'enseignement.

Sur la rive européenne, l'accélération du mouvement d'exode rural et de déprise agricole a quasiment mis un terme à l'exploitation rurale de la forêt après la seconde guerre mondiale. Adieu *affouages, glandées, trognes et têtards...* La forêt méditerranéenne est abandonnée par ses paysans et ses éleveurs ; et cet abandon en amène un autre, celui des discours sur la dégradation de la forêt menacée par les pratiques rurales. Les inventaires forestiers récents montrent la forte progression des superficies boisées en région méditerranéenne. L'abandon des cultures et la diminution du cheptel, la perte de l'usage des essences feuillues, l'extension des plantations forestières ont favorisé le développement des



résineux (pins...) qui envahissent les friches et les anciens parcours. La forêt méditerranéenne « s'enrésine » et s'encombre d'un abondant sous-bois arbustif. En relation avec cette évolution, les superficies incendiées atteignent des niveaux records au début du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'image de fragilité et d'une nécessaire protection de la forêt méditerranéenne menacée par le feu se trouvent renforcées dans l'opinion publique. Mais si le forestier, l'aménageur et le pompier occupent plus que jamais la forêt, la gestion publique et centralisée montre ses limites. A partir des années 1960-1970, la montée progressive des préoccupations environnementales dans des sociétés de plus en plus urbanisées s'accompagne de nouvelles pratiques de nature et de nouvelles formes d'appropriation symbolique (ASPE, 2008). La forêt méditerranéenne est investie par une diversité d'acteurs porteurs de nouvelles valeurs : cadre naturel apprécié pour un bâti résidentiel, lieu de loisirs et de détente pour un nombre croissant de citadins...

Sur la rive Sud de la Méditerranée, l'espace forestier maghrébin est globalement soumis à une forte pression sociale tout au long du XX<sup>e</sup> siècle en relation avec un essor démographique probablement sans précédent. Les rythmes de croissance de la population rurale présentent, certes, des différences régionales notables. Le Tell algérien connaît l'exode rural et un début de déprise agricole à la fin du XX<sup>e</sup> siècle ; alors que dans les vallées de l'Atlas central au Maroc, les taux de croissance dépassent aujourd'hui 2 % par an. On y observe encore la progression des défrichements vivriers au détriment des forêts. Globalement, les pays du Maghreb abritent aujourd'hui la population rurale la plus nombreuse de leur histoire (en valeur absolue), en dépit d'une forte mobilité des hommes et d'un exode rural croissant. De nombreuses régions arides et montagneuses connaissent la stagnation des niveaux de vie, l'importance du sous-emploi et de la précarité en milieu rural. Et une frange importante de la petite paysannerie, la plus défavorisée, doit continuer de trouver dans l'espace forestier des ressources indispensables (bois de feu, charbonnage, fourrages et pâturage, conversions agricoles...). Près du quart de la population rurale vit à proximité ou dans les espaces boisés.

Le maintien d'une très forte pression sociale sur des milieux écologiques fragiles, frappés par des sécheresses successives à la

fin du XX<sup>e</sup> siècle, ne peut que conforter aux yeux des gestionnaires et de l'opinion la légitimité de l'intervention publique et la perception négative des pratiques rurales (érosion, désertification...). Le paradigme fondateur, profondément ancré dans les structures et les mentalités, domine sans partage au moins jusqu'aux ajustements structurels des années 1980.

L'idée de développement durable émerge dans des contextes socio-environnementaux totalement différents de part et d'autre de la Méditerranée.

Sur la rive européenne, les patrimoines ruraux « traditionnels » sont en déshérence ; le paradigme fondateur s'étoile peu à peu, laissant le champs libre à l'expression de nouvelles revendications patrimoniales autour d'un espace forestier qui ne comporte généralement pas de grands enjeux sur les plans sociaux, économiques ou symboliques : le cas de la forêt rurale « banale » de l'arrière-pays méditerranéen (taillis de chêne vert et chêne pubescent...) ; à l'exception de la menace du feu qui mobilise fortement l'opinion public et les gestionnaires ; et des forêts littorales convoitées par les promoteurs immobiliers.

Sur la rive Sud, la forêt est encore partie intégrante des patrimoines domestiques des familles et des villages qui dépendent encore fortement de ses ressources. Dans certaines régions enclavées de l'Atlas marocain, les tribus continuent aujourd'hui d'opposer une résistance vigoureuse à la présence du forestier<sup>13</sup>. La construction du patrimoine forestier national n'est pas achevée quand émerge le développement durable.

Dans des contextes aussi différents, on peut s'attendre à ce que la « vision commune » du développement durable s'accompagne de traductions et de démarches divergentes de part et d'autre de la Méditerranée. D'ailleurs, les processus intergouvernementaux en cours, visant la définition des critères et indicateurs de gestion forestière durable ont prudemment procédé à l'éclatement de la forêt méditerranéenne : la rive européenne (avec la Turquie) dépend du processus dit « Paneuropéen » ; la rive Sud du processus dit « Afrique du Nord et Proche Orient ».

C'est cette césure entre le nord et le sud de la forêt méditerranéenne que nous illustrons à partir de l'analyse de deux exemples concrets de forêts rurales faisant l'objet de constructions patrimoniales.

13 - Les Aït Abdi du plateau du Koucer, les Aït Bou Oulli et les Aït Abbas de la province d'Azilal ; certaines régions du pays Aït Ba'Amrane au sud de l'arganeraie...

14 - L'huile d'argan est riche en acide linolénique, vitamine E et autres acides gras essentiels. Dans les années 1990, les recherches d'universitaires

marocains (chimistes et généticiens) vont créer la réputation de l'huile et lancer l'idée d'une valorisation internationale.

Cette idée sera par la suite largement encouragée et soutenue par l'aide au développement international (UE, GTZ...).

15 - Ces différents points sont développés largement dans la promotion du produit et l'argumentaire des projets de développement.

16 - Dans une grande partie de l'arganeraie, les arbres sont appropriés par les familles et les lignages qui détiennent des droits exclusifs pour la récolte des fruits ; le droit de pâturage est le plus souvent collectif à l'échelle d'un groupe social plus large.

## Constructions patrimoniales et gestion durable de la forêt rurale méditerranéenne

Nous présentons ici brièvement deux exemples de forêt rurale : la châtaigneraie en Corse et l'arganeraie dans le Sud-Ouest marocain. Ces deux forêts rurales présentent de nombreuses caractéristiques communes. Dominées par un arbre emblématique et nourricier, multi-usages, support de la construction des territoires, de l'histoire et de la culture locales ; elles font l'objet dans le cadre du développement durable de constructions patrimoniales reposant sur la valorisation économique des produits tirés de l'arbre : l'huile d'argan et la farine de châtaigne.

Mais le parallèle s'arrête là. La comparaison des processus de patrimonialisation montre de profondes divergences qui viennent illustrer le contraste des situations forestières de part et d'autre de la Méditerranée. Dans la châtaigneraie corse, le processus de construction patrimoniale, à visée identitaire, est porté par des acteurs locaux dans le cadre d'une démarche collective et négociée (MICHON et SORBA, 2008). Dans l'arganeraie, le processus est impulsé de l'extérieur. Il vise le développement économique d'une filière et la protection d'une espèce et d'un écosystème remarquables, en complet décalage avec les représentations et les pratiques locales.

### L'arganeraie et l'huile d'argan (Sud-Ouest marocain)

Prisée par les grands cuisiniers ou composante de produits cosmétiques de luxe, l'huile d'argan — tirée des amandons du fruit de l'arganier (*Argania spinosa*) — a connu une ascension commerciale assez fulgurante au cours de la dernière décennie<sup>14</sup>. Son image est associée dans le public à une démarche « éthique » en adéquation avec les trois piliers de la durabilité (écologique, économique et social). La valorisation de l'argan permettrait en effet<sup>15</sup> : la préservation d'une espèce végétale endémique et d'un écosystème « naturel » remarquable menacés par le surpâturage et la désertification, aux portes du Sahara ; la valorisation économique d'une ressource locale dans un milieu rural marqué par la pauvreté et le sous-développement ; l'émancipation de la femme rurale au sein de coopératives locales de production.

Examinons de plus près ces propositions.

**L'arganeraie est-elle un écosystème « naturel » ?** La réponse est négative ; c'est une vaste région du Sud-Ouest marocain qui couvre près d'un million d'hectares où vivent près de 2,5 millions de ruraux. La forêt d'arganier est le produit d'une histoire longue entre les hommes et le milieu : pastoralisme, céréaliculture vivrière, modes de conduite et façonnage de l'arbre selon une diversité d'espaces complémentaires, répartition minutieuse des droits d'accès et d'usage<sup>16</sup> (EL AÏCH *et al.*, 2005). Les parcelles et les arbres qu'elles portent sont l'expression du travail de plusieurs générations d'hommes. Le lien intergénérationnel confère à l'arganeraie une indéniable dimension patrimoniale pour les familles et les lignages qui y vivent.

**L'arganeraie est-elle menacée de surexploitation par les pratiques rurales ?** Les taux de croissance de la population les plus forts sont observés au cours de la période 1960-1980. Au cours des dernières décennies, la plupart des communes rurales voient la stabilisation des effectifs de population en relation avec le développement de l'émigration temporaire et définitive. Confrontés aux sécheresses récurrentes et à la défection des bergers, les effectifs des troupeaux caprins montrent une tendance récente à la baisse dans de nombreuses régions. Le chiffre correspondant à la régression du tiers de la superficie arborée depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle est fréquemment avancé pour l'arganeraie. Mais le processus a pour cause principale les progrès de l'urbanisation et de l'agriculture intensive (destinée principalement à l'export) dans la région d'Agadir et la plaine du Souss ; et non la croissance démographique des régions rurales dont le couvert forestier apparaît relativement stable au cours de la période récente. Enfin, de nombreuses communes situées au sud de l'arganeraie (Anti-Atlas occidental) connaissent des taux de croissance négatifs depuis plusieurs décennies. L'exode rural et la déprise agricole touchent de plein fouet ces régions arides disposant de longue date de réseaux migratoires structurés (commerçants de l'Anti-Atlas). La régénération naturelle de l'arganier progresse ici de manière spectaculaire sur les anciennes terrasses de culture. Ces observations conduisent à nuancer fortement, pour les dernières décennies, le lien entre pression rurale et régression du couvert arboré.

**La valorisation économique de l'argan permet-elle une meilleure préservation de l'arbre et de l'écosystème ?** Les liens, s'ils existent, entre valorisation de l'argan et plantation de l'arbre (ou changements « positifs » dans les modalités de gestion), n'ont pas été mis en évidence. L'observation de la relation est compliquée en raison de l'absence de lien spatial ou territorial entre l'arbre, les fruits et la production de l'huile dans les unités de production modernes<sup>17</sup>. La législation forestière en vigueur et l'histoire de la relation conflictuelle entre forestiers et populations sont des obstacles à la prise en charge de la plantation et du traitement silvicole de l'arganier par les ruraux, même sur les terres privées<sup>18</sup>. Par ailleurs, de nombreuses plantations récentes d'arganier installées par les acteurs du développement (forestiers, ONGs...) se sont révélées être des échecs pour des raisons techniques mais aussi sociales. Par contre, il est possible que le succès commercial de l'argan puisse avoir à terme des conséquences néfastes sur la régénération des peuplements (« sur-prélèvement » des fruits, modes de récolte inadaptés et extension spatiale des aires de cueillette...).

### **La valorisation de l'argan apporte-t-elle une contribution importante au développement de la région et à la promotion de la femme rurale ?**

Depuis quelques années, la filière argan connaît de profondes mutations. Cantonnée il y a peu à la sphère familiale et à la vente locale sur les souks, l'huile d'argan est aujourd'hui produite au sein de trois segments ou sous-filières (ROMAGNY, GUYON, 2009) : la sphère familiale traditionnelle ; la production semi-artisanale des coopératives soutenues par l'aide internationale (à vocation sociale et économique) ; la production entièrement mécanisées des entreprises privées. Les populations rurales, qui ne contrôlent que l'amont de la filière (récolte des fruits et concassage), bénéficient peu de l'augmentation rapide des prix de l'huile sur le marché international. La plus grande partie de la valeur ajoutée est captée par l'aval de la filière. Dans les unités de production modernes (coopératives et sociétés privées), les femmes rurales sont payées actuellement entre 3 et 6 euros par litre d'huile<sup>19</sup> pour le concassage manuel des noix qui demande un travail pénible sans qualification<sup>20</sup> ; alors que le prix de vente au consommateur européen dépasse 100 euros par litre. Dans ce

contexte, il est difficile de parler de promotion ou d'émancipation de la femme rurale et certains parlent de prolétarisation.

### **Manipulations de l'image du produit**

L'image du produit « argan » est construite autour de celle de l'arganier, « don de la nature », et de celle de la femme berbère, « gardienne de ses secrets ». Cette image conduit à passer sous silence les autres pratiques productives dans l'arganeraie (pastoralisme, agriculture...) et à effacer l'homme au profit de la femme. Or l'usage et l'entretien de l'arganeraie sont autant une affaire d'hommes que de femmes, chacun y jouant son rôle<sup>21</sup>.

Dans les faits, les coopératives n'ont conservé qu'une des étapes du mode traditionnel de fabrication de l'huile, le concassage des noix<sup>22</sup>. Mais l'image qu'elles donnent à voir aux visiteurs est celle d'un lien fort à la tradition et au savoir-faire ancestral ; tout en insistant sur leur rôle émancipateur (alphabétisation...) et sur la modernité du processus de transformation (hygiène...). La coopérative tient à la fois du « musée vivant » et du « laboratoire de développement de la femme » (SIMENEL *et al.*, 2009).

L'arganeraie relève des patrimoines locaux des familles rurales. Elle constitue aussi, en tant que spécificité botanique marocaine, un patrimoine forestier national à préserver et relève à ce titre d'une législation spéciale. Son originalité botanique la rattache égale-

17 - Un marché des fruits s'est récemment développé à l'échelle de l'arganeraie pour satisfaire la demande des coopératives (qui disposent de ressources en fruits très insuffisantes) et des entreprises privées. En l'absence de traçabilité concernant l'origine des fruits, le lien entre le produit, le terroir et l'arganier est virtuel.

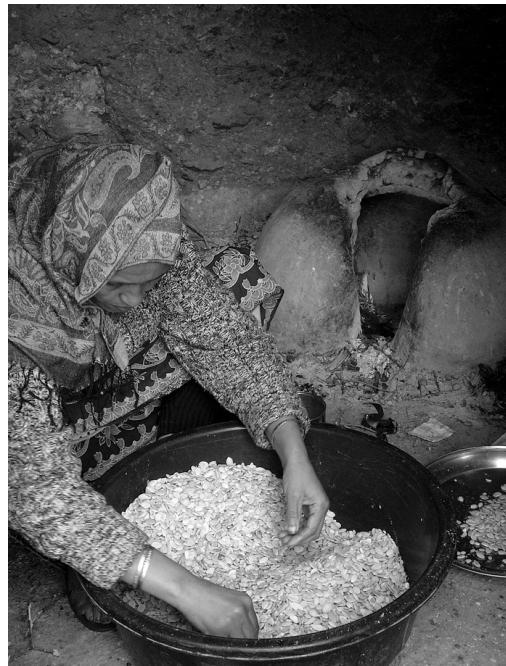
18 - L'arganier est considéré comme un arbre forestier. La plantation sur une terre privée s'accompagne d'un certain nombre de contraintes (autorisations délivrées par l'administration forestière).

19 - Il existe des différences notables de rémunération entre les coopératives (rémunérations de l'ordre de 5-6 €/litre) et les sociétés privées (3-4 €/litre). D'après Romagny et Guyon, 2009.

20 - Pour une femme seule, il faut au moins deux journées entières consacrées au concassage pour obtenir les 2,5 kg d'amandons nécessaires à la fabrication d'un litre d'huile.

21 - Les hommes interviennent sur le traitement de l'arbre et son façonnage. Les troupeaux caprins sont conduits par les hommes ou les femmes, mais le plus souvent par des enfants-bergers. Les femmes ont pour charge la récolte des fruits et la fabrication de l'huile.

22 - Faute de procédé mécanisé adapté à l'extraction des amandons.



**Photo 2 :**  
Préparation de l'argan  
Photo Mohamed Bounnit

ment au « patrimoine végétal de l'humanité ». L'arganeraie dans son ensemble a été classée à la fin des années 1990 « réserve de la biosphère » par le programme « *Man and Biosphere* » de l'UNESCO. L'arganeraie serait-elle un exemple précurseur d'un nouveau type de patrimoine « local-national-global » ?

L'image « globalisée » de l'arganeraie est séduisante mais trompeuse. Elle recycle au passage quelques éléments du paradigme fondateur (dégradation forestière...) tout en mettant en avant les mots clés du développement durable (environnement, développement participatif, genre) à la grande satisfaction du consommateur européen. Cette image n'est pas neutre. Son analyse montre l'exclusion des ruraux dans le processus de construction patrimoniale de l'arganeraie porté par des acteurs étrangers à la société locale (experts nationaux et internationaux). Et ce processus pourrait bien aboutir in fine à la dépossession des populations de tout ou partie de leurs patrimoines domestiques au bénéfice d'un nouveau patrimoine « arganeraie » conçu au niveau national et global au nom de l'environnement et du développement durable.

### ***La châtaigneraie et la farine de châtaigne (Corse)<sup>23</sup>***

La châtaigneraie occupe une place particulière en Corse autant par son importance historique que par son empreinte sur les paysages, l'économie et la culture insulaires. Après la seconde guerre mondiale, l'abandon de la châtaigneraie a stigmatisé le départ des hommes et la désertification des campagnes, comme dans de nombreuses régions rurales dites marginales. Issu des initiatives locales des villages de l'intérieur, le renouveau de la castaéniculture symbolise aujourd'hui celui d'une Corse rurale qui refuse de voir la désertification comme une fatalité et qui se revendique un avenir construit sur les ressources humaines et naturelles de ses territoires. L'AOC « farine de châtaigne corse, *farina castagnina corsa* » obtenue en 2006 vient consacrer vingt-cinq années d'efforts de reconstruction identitaire.

Plus encore que l'arganeraie, la châtaigneraie constitue un écosystème profondément domestiqué : un espace autrefois minutieusement aménagé, avec des arbres plantés, greffés (nombreuses variétés présentes), régulièrement émondés et élagués ; un système de

droits complexe mêlant appropriation privée et collective, droit foncier et droit arboraire. Comme pour l'arganeraie, le lien intergénérationnel est incorporé dans les arbres et le savoir-faire associé ; ce qui confère à la châtaigneraie une dimension patrimoniale au niveau des familles et des villages. Mais au-delà de cette dimension patrimoniale locale, l'importance historique, économique, sociale et culturelle de la châtaigneraie a permis aux protagonistes de la relance de placer celle-ci au rang de ressource patrimoniale à un niveau plus global.

Dans une logique parallèle à celle de l'argan, les jeunes de Bucugnà décident à la fin des années 1970 de faire de la farine de châtaigne un des leviers du développement local. Il s'agit de redynamiser le territoire à partir du produit qui a fait dans le passé la richesse et l'identité du village. Le défi consiste à faire d'une tradition productive une activité moderne et rentable dans le cadre d'une économie de marché de plus en plus globalisée. Mais contrairement à l'argan, il s'agit de travailler sur la viabilité de l'ensemble de la chaîne « écosystémique, technique et sociale » et de veiller à ne pas dissocier celle-ci du produit auquel elle confère son identité.

Au départ, la tâche est rude car les outils de production relèvent d'une tradition de subsistance mise à mal par le dépeuplement des campagnes. Les arbres sont malades, la châtaigneraie embroussaillée et vieillissante, les chemins d'accès disparus, les aménagements détériorés, les systèmes de droits et de régulation érodés et non fonctionnels... Il s'agissait de remettre en état la châtaigneraie, mais aussi de moderniser l'ensemble de l'appareil de transformation du fruit ; de travailler sur la valorisation (démarches qualité, nouveaux marchés et nouveaux modes de commercialisation, image du produit...) ; et aussi de créer de nouvelles sociabilités, forcément différentes des anciennes. Cette démarche se pose à la fois en continuité et en rupture par rapport à l'héritage. Contrairement à la castanéiculture d'autrefois qui reposait sur une activité manuelle mobilisant tous les bras valides, celle d'aujourd'hui est une activité largement mécanisée, n'impliquant que les seuls exploitants.

La démarche a consisté à mettre en relation la pluralité des acteurs touchés par l'activité (détenteurs des savoirs anciens, jeunes exploitants, consommateurs, techniciens, élus locaux, bailleurs de fonds européens...), ce qui constitue l'originalité de cette

23 - Ce chapitre est tiré de Michon G. et Sorba J.,

2009. Forêts domestiques, savoir-faire et savoirs naturalistes : quelles natures, quelles démarches, pour quels patrimoines ?

Article à paraître.

construction patrimoniale. La création en 1983 de la foire de Bucugnà (*A Fiera di a Castagna*) qui met en relation les producteurs et les « mangeurs », a constitué la pierre angulaire de la relance.

La démarche patrimoniale de Bucugnà a contribué à structurer la filière ; elle a aidé à la redéfinition d'une activité agricole ancrée sur le local et le territoire. Les dynamiques impulsées ont porté leurs fruits avec l'obtention de l'AOC et la reconnaissance du produit. Néanmoins, la démarche est aujourd'hui appelée à se renouveler pour faire face à certains écueils. Le patrimoine végétal et architectural reste à consolider car la rénovation n'a touché qu'une partie de la châtaigneraie. Et alors que l'élevage porcin constitue aujourd'hui le mode de gestion dominant de la châtaigneraie, la qualification de la charcuterie se trouve déconnectée de celles de la châtaigne et des autres productions encore peu explorées (artisanat, bois d'œuvre...). La démarche patrimoniale a débouché sur une certaine simplification des espaces productifs.

Porté par les acteurs locaux dans le cadre d'une démarche identitaire, le processus de construction patrimoniale de la châtaigneraie n'a pu compter au départ que sur ses propres forces. Il s'oppose fondamentalement à la démarche de valorisation de l'argan impulsée de l'extérieur.

## En conclusion

L'approche comparée de la châtaigneraie corse et de l'arganeraie marocaine met en lumière quelques paradoxes du développement durable. Celui-ci n'est pas garant, en soi, d'une plus grande prise en considération des acteurs et des pratiques locales (savoirs et savoir-faire, représentations...). Bien plus, le cas de l'arganeraie montre que développement durable peut soutenir et légitimer des interventions qui s'avèrent au final en contradiction avec ses principes fondateurs. Bref, le développement durable (discours, normes, projets) peut ne pas faire du développement durable. Tout est affaire de contexte, et l'on mesure ici le fossé qui sépare les deux rives de la Méditerranée. Peut-on généraliser ? Plus le local est local, les sociétés paysannes ancrées dans leurs traditions, les savoirs et les patrimoines locaux vivants, plus l'entreprise patrimoniale nationale reste à consolider... et moins



le local semble susceptible d'être entendu et pris en considération ; peu enclin à se conformer aux attentes et aux nouvelles exigences de l'extérieur. Faut-il qu'il y ait rupture et désertification des campagnes pour que naissent sur les terroirs en ruine cette aptitude nouvelle aux constructions patrimoniales tournées à la fois vers l'extérieur et le passé ?

L'entrée par les patrimoines et la patrimonialisation est fructueuse (MICoud, 2004). Elle permet notamment de poser des questions essentielles touchant à l'identité collective et aux mécanismes de sa fabrication sociale. Dans un processus de construction patrimoniale, qui choisit les entités qui comptent, qui contrôle la définition des éléments du patrimoine, qui les évalue, dans quels espaces de délibération ou de négociation ? Questionner la légitimité des constructions patrimoniales est une entreprise salutaire qui convoque l'ensemble des disciplines scientifiques, et pas seulement la sociologie et les sciences sociales.

Un système socio-écologique — une forêt rurale par exemple où sont imbriqués étroitement des éléments de nature et de culture — n'a pas seulement une réalité sociale, écologique ou territoriale. L'idée que se font de cet objet complexe les acteurs (à l'intérieur et à l'extérieur du système) revêt une importance centrale. De la confrontation de ces idées naît une image construite et médiatisée de la forêt rurale qui privilégie certains éléments du système au détriment des autres. Cette image peut être utilisée dans un processus de construction patrimoniale susceptible de modifier en retour le système

### Photo 3 :

La châtaigneraie occupe une place particulière en Corse autant par son importance historique que par son empreinte sur les paysages, l'économie et la culture insulaires.

Photo Geneviève Michon

24 - Voir la définition d'Henri Ollagnon en introduction.

socio-écologique lui même dans sa réalité matérielle et territoriale. N'a-t-on pas ici l'illustration d'une capacité d'adaptation en milieu évolutif<sup>24</sup>. Il reste à s'assurer que la construction patrimoniale contribue au maintien effectif de l'identité et de l'autonomie de ses titulaires ; et à celle du système socio-écologique dans son ensemble, c'est-à-dire à la résilience de la forêt rurale. Ce semble être le cas dans la châtaigneraie corse où les acteurs (titulaires de patrimoines locaux) ont décidé de lier leur identité et celle de la châtaigneraie. Ce faisant, ils ont contribué à en créer une nouvelle image et un nouveau fonctionnement ouverts sur l'extérieur. La réponse sera beaucoup plus nuancée pour l'arganeraie où les titulaires des patrimoines locaux sont exclus du processus de patrimonialisation en cours.

Une autre question cruciale concerne l'articulation entre les différents niveaux patrimoniaux, du local au global. Quels types de relation entre ces niveaux ? Comment arbitrer les concurrences et la guerre des patrimoines (hiérarchie, domination...) ? Sur une forêt rurale correspondant à une mosaïque de patrimoines locaux, le processus de patrimonialisation s'accompagne de l'émergence d'un nouvel objet patrimonial unifié (l'arganeraie, la châtaigneraie) et de l'élargissement considérable du périmètre social de ses titulaires. L'idée d'un patrimoine « local-national-global » est séduisante, mais quelle pourrait en être la configuration ? Peut-on envisager une structure emboîtée où chacun des niveaux patrimoniaux conserverait une identité propre et une autonomie relative, tout en étant connecté aux niveaux supérieurs ? Bref, comment imaginer une arganeraie qui soit à la fois locale et berbère, marocaine et internationale ?

L.A., G.M.

## Références

- Aspe C., La naturalité entre *profunda scientia* et esthétique verte. *Forêt Méditerranéenne* t. XXIX, n° 4, décembre 2008, p 517-524.
- Auclair L. Aspe C., Baudot P (Eds). *Le retour des paysans ? A l'heure du développement durable.* EDISUD – IRD, Aix-En-Provence, 2006, 359 p.
- Bariteau M., La forêt méditerranéenne, un atout pour le développement des territoires. Présentation générale et allocutions d'ouverture. *Forêt Méditerranéenne* t. XXVIII, n° 2, juin 2007, p 85-89.
- EL Aïch A., Bourbouze A., Morand Fehr P., *La chèvre dans l'arganeraie.* Actes Editions, Rabat, 2005.
- Brédif H., Référentiels de durabilité forestière : l'universalité en question. *Nature Sciences Sociétés* vol. 16 – N° 3, juil.-sept. 2008, p 209-219.
- Chalvet M., La « forêt méditerranéenne » : définitions et acteurs. In *La Forêt, Perceptions et représentations*, A. Corvol, P. Arnould, M. Hotyat (dir.). L'Harmattan, Paris, 1997, p 241-250.
- Chalvet M., *L'invention de la forêt méditerranéenne, de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle aux années 1960.* Thèse de doctorat d'histoire, Université d'Aix-Marseille I. 2000, 419 p.
- Cormier-Salem M-C., Juhé-beaulaton D., Boutrais J., Roussel B. (Eds.). *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux.* IRD Editions, 2002, 467 p.
- Davis D. K., Potential forests : degradation narratives, science and environmental policy in protectorate Morocco, 1912-1956. *Environmental History* Vol. 10, Issue 2, 2007, 9:57.
- European Forest Institute - Mediterranean Regional Office (EFIMED), *Mediterranean forests in the context of integrated management of land resources : soil, water and fodder.* Annual Progress Meeting and Scientific Seminar. Marrakech, 29th April – 1st May 2009.
- Gardin J., *La forêt et l'Etat en Kroumirie. Politique environnementale et contrôle social des populations rurales en Tunisie.* Thèse de doctorat en géographie, Université de Paris X Nanterre, 2004, 549 p.
- Kouplevatskaya-Buttoud I., Buttoud G., 2008. Les trois visions de la forêt dans le débat sur le développement durable : planète, ressource et territoire. *Revue Forestière Française* LX – 3 2008 : 307-321.
- Michon G., De Foresta H., Levang P., Domestic forests : a new paradigm for integrating local forestry into tropical forestry science. *Ecology and Society* 12 (2) 2007 : 1.
- Michon G., Sorba J., *I Tré Valli.* Passer par dessus les montagnes. *Ethnologie Française* 38 (3), 2008 : 465-477.
- Micoud A., Des patrimoines aux territoires durables : Ethnologie et écologie des campagnes françaises. *Ethnologie Française* 34, (1), 2004 : 13-22.
- Montgolfier (de) J., Espaces forestiers méditerranéens et développement durable. Synthèse du forum de Rabat (novembre 2005). *Forêt Méditerranéenne*, tome XXVIII, n° 1, 2007 : 41-46.
- Ollagnon H., Vers une gestion patrimoniale de la protection et de la qualité biologique des forêts. *Arbres, Forêts et Communautés Rurales*, Bulletin n° 3, 1991: 32-35.
- Romagny B., Guyon M., Des souks aux marchés internationaux. La valorisation économique de l'huile d'argan marocaine : un cas d'école des contradictions du développement durable. Colloque « Localiser les produits, une voie au service de la diversité naturelle et culturelle des suds ? », Paris, UNESCO, 9-11 juin 2009.
- Simenel R., Michon G., Auclair L., Romagny B., Thomas Y., Guyon M. 2009., L'Argan : l'huile qui cache la forêt domestique. *Autrepart* (50), p. 51-74.

Laurent AUCLAIR  
Géographe  
Institut de recherche  
pour le  
développement (IRD)

Laboratoire  
Population  
Environnement  
Développement  
(LPED) / Usages  
UMR 151  
Marseille  
Mél : laurent.auclair@  
univ-provence.fr

Geneviève MICHON  
Ethnobotaniste, IRD  
UR 199, Dynamiques  
socio-  
environnementales  
Montpellier  
Mél : gene-  
vieve.michon@  
mpl.ird.fr